

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le trois mars deux mille huit, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en session ordinaire à Saint Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 25/02/2008

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 27

PRESENTS : Jean-Claude LEBLOIS, Jean-Claude BASSET, Charles SAMSON, Hervé VALADAS, Claudine FEVRIER, Bernard DUMONT, Christian GERARD, Liliane SIMONNET, Françoise VOISIN, Jean-Claude BATAILLON, Dominique DUNAUD, Martine TANDEAU DE MARSAC, Michelle MONDIT, Bernard POUSSIN, Marie-Claire CHATEAUNEUF, Odette WENCLICK, Daniel CADET, Patrick DESCHARLES, Nadine MAGY, Christine RIFFAUD, Philippe VAN ROOIJ, Jean-Pierre ESTRADE.

ABSENTS EXCUSES : Béatrice DUFOUR, Laurent BOURDEIX, Daniel CHAPOULAUD, Bernard MENUDIER, Paul POUSSIN.

Nadine MAGY a été élue secrétaire de séance.

2008 – 043 : ESPACE AQUATIQUE COMMUNAUTAIRE – MARCHES DE TRAVAUX – LOT N°03

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Arrêté Préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la communauté de communes de NOBLAT

Vu l'arrêté préfectoral 2006-2469 du 14 décembre 2006 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat

Vu le Code des Marchés Publics

Vu le procès-verbal de la réunion de la commission d'appel d'offres réunie le 3 mars 2008.

Monsieur le Président expose que l'entreprise attributaire du lot n°03, compte tenu du délai de notification de l'acceptation de son offre, a précisé le 13 février 2008 qu'elle maintenait son offre si cette dernière était réactualisée à 179 000 € HT au lieu de 142 344,32 € HT lors de son acceptation en octobre 2007.

Monsieur le Président précise que la Communauté de Communes de Noblat n'a pas donné une suite favorable à cette demande et, conformément au Code des Marchés Publics, a lancé une consultation en procédure adaptée pour pourvoir ce lot.

Suite à la présentation du rapport d'analyse des offres reçues, la commission d'appel d'offre a décidé d'attribuer le lot n°03 à :

✓ GUYOT pour un montant de 156 870,00 € HT

Il est proposé au Conseil Communautaire d'autoriser Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la passation de ce marché suite à l'attribution du lot n°03 par la commission d'appel d'offres.

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré par 22 voix pour, 0 contre, 0 abstention

Autorise Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la passation de ce marché suite à l'attribution du lot n°03 par la commission d'appel d'offres.

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le 04 mars 2008

Certifié exécutoire

Reçu à la Préfecture

le :

Publié ou notifié

Le :

Le Président,



Jean-Claude LEBLOIS

 **Accusé réception préfecture****Accusé de réception**

Objet de l'acte:	Espace Aquatique Communautaire Travaux de travaux Autorisation signature lot n°03
Date de création de l'acte:	12/03/2008
Date de réception de l'accusé de réception:	12/03/2008
Numéro de l'acte:	2008-043
Identifiant unique de l'acte:	087-248719361-20080303-2008-043-DE
Date de décision:	03/03/2008
Acte transmis par:	Jean-Claude LEBLOIS
Nature de l'acte:	Délibération
Matière de l'acte:	Commande publique Marchés publics
Dernière date de modification de la classification en sous-matière de la préfecture:	31/12/2010